

POINT STAT

Novembre 2000-N°003

Les recrutements par concours dans la fonction publique de l'État en 1998

La nette amélioration de la conjoncture économique après la dépression enregistrée en 1993 explique en partie l'évolution des résultats sur les concours en 1998 : alors que, pour des raisons diverses, les postes offerts dans la fonction publique de l'État sont plus nombreux, les candidats présents le sont moins.

Les deux tiers des candidats aux concours affichent un niveau de diplôme égal ou supérieur à Bac+3. Les femmes recrutées ont en moyenne un niveau de diplôme plus élevé que celui de leurs collègues masculins.

La mise en œuvre des dispositions prévues dans le cadre de la loi du 16 décembre 1996 s'est par ailleurs poursuivie : près de 6 000 candidats ont été admis, après 5 200 en 1997. 1998 est également la dernière année d'application du protocole signé dans l'éducation nationale le 21 juillet 1993.

En 1998, près de 900 concours ont été ouverts dans la fonction publique de l'État : le nombre de postes offerts aux concours a progressé de 4% par rapport à 1997, et le nombre de candidats admis sur liste principale en hausse de 5% dépasse 71 000. L'augmentation du nombre de candidats admis provient principalement, d'une part des concours externes, d'autre part, des concours réservés et autres mesures de titularisation pour lesquels on enregistre respectivement environ 2 800 et 1 300 candidats admis supplémentaires.

En revanche, les candidats admis aux concours internes sont un peu moins nombreux qu'en 1997. Quelques concours dits « exceptionnels » organisés l'année précédente n'ont pas été reconduits en 1998.

Hors enseignement, la sélectivité décroît, mais reste élevée

La croissance importante du nombre de candidats présents aux concours de la fonction publique de l'État à compter de 1993 alors que le nombre de postes offerts varie peu s'est traduite par une sélectivité accrue. En 1998 le nombre de postes offerts a augmenté tandis que les effectifs de candidats présents sont moins nombreux. Avec 11,7 candidats présents pour 1 candidat admis, les concours 1998 restent difficiles d'accès, mais la progression de la sélectivité entre 1994 et 1997 marque une pause.

La sélectivité des concours externes est restée relativement stable d'une année sur l'autre pour la catégorie A de l'enseignement. La très forte croissance du nombre de postes offerts et d'admis pour un volume de candidats stable pour les concours de catégorie B provoque une variation importante de la sélectivité : néanmoins 34 candidats se présentent pour un admis.

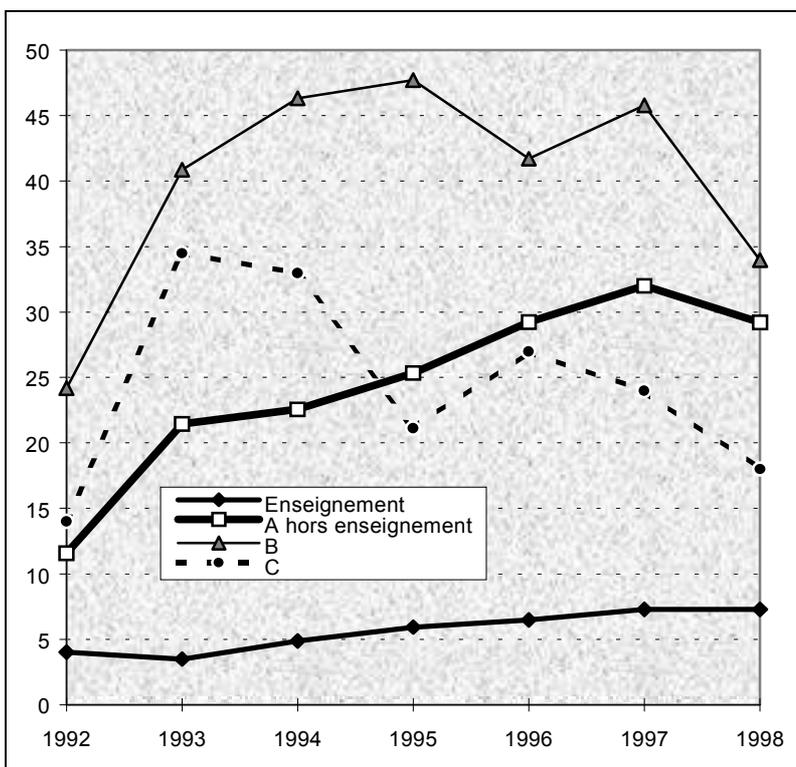
La sélectivité pour les emplois de catégorie C a diminué, mais reste cependant élevée pour les concours organisés dans les services déconcentrés dont les affectations s'opèrent aux niveaux régional, départemental ou local (55 candidats présents pour 1 admis aux concours de S.A.S.U. ou 52 candidats présents pour 1 admis aux concours d'agents de constatation des Douanes). Les concours communs, dont l'organisation est commune à plusieurs ministères et pour lesquels aucun niveau de diplôme n'est exigé attirent tout particulièrement les candidats. Le nombre important de candidats présents aux épreuves persiste alors que le nombre de postes offerts lui

1 Postes offerts et candidats admis

	Année 1997		Année 1998	
	Postes offerts	Candidats admis	Postes offerts	Candidats admis
Externe	38 864	39 326	40 805	42 154
Interne	20 361	18 339	19 459	17 313
<i>Ex professionnel</i>	2 664	2 211	3 023	2 605
<i>Concours unique</i>	2 212	2 344	2 420	2 465
<i>Concours réservé (loi n° 96-1093)</i>	5 929	5 176	6 655	5 986
<i>Titularisation (loi n° 84-16)</i>	17	13	530	520
<i>3ème concours (ENA, IRA)</i>	38	36	41	41
Total	70 085	67 445	72 933	71 084

Source : enquête de la DGAFP auprès des directions de personnel.

2 Sélectivité des concours externes



Source : enquête de la DGAFP auprès des directions de personnel.

baisse quelque peu (71 candidats pour 1 admis aux concours externes d'adjoints administratifs).

Dans quelques ministères, l'absence de concours pour lesquels les prévisions de recrutements avaient attiré de nombreux candidats en 1997, (par exemple le concours d'adjoint administratif à la Défense) s'est traduite par la baisse du nombre de candidats présents.

Dans d'autres ministères, c'est plus vraisemblablement l'amélioration de la conjoncture économique et l'embellie constatée dans l'emploi dans le secteur privé qui ont incité les candidats potentiels à ne pas se présenter (concours d'agent de recouvrement, de contrôleur et d'inspecteur du trésor, mais également les concours d'adjoint administratif à l'éducation nationale).

③ Concours de titularisation (loi du 16.12.1996)

Années	Postes offerts	Candidats inscrits	Candidats présents	Candidats admis
Éducation nationale				
1997	4 834	22 046	18 289	4 236
1998	5 512	16 424	13 377	5 037
Hors Éducation nationale				
1997	1 095	2 228	2 098	940
1998	1 143	1 639	1 571	949

Source : enquête de la DGAFP auprès des directions de personnel.

Poursuite des recrutements prévus dans le cadre de la loi du 16.12.1996

Sur les années 1997 et 1998, dans le cadre de la loi du 16 décembre 1996 (1), 11 162 personnes ont été reçues aux concours réservés pour 12 584 postes offerts. Le nombre de lauréats est du même ordre de grandeur en catégorie C (5 669) et en catégorie A (5 493).

En 1998, alors que les candidats ont été moins nombreux à s'inscrire et à se présenter aux concours, les prévisions de recrutements ont enregistré 726 postes supplémentaires, principalement destinés aux concours de catégorie A. Sur un volume total de 6 655 postes, le poids des concours du ministère de l'éducation nationale reste prépondérant : 89% des postes offerts en catégorie A et 75% en catégorie C. En terme d'admis, les résultats sont en nette progression (+ 16%), le taux de couverture (candidats admis/ postes offerts) des concours de catégorie A de l'Éducation nationale ayant été supérieur en 1998 (86%) qu'en 1997 (80%).

Hors Éducation nationale, les prévisions de recrutement sont plus importantes en 1998 alors que les effectifs de candidats admis restent stables. Bien que le volume de postes offerts aux concours de catégorie A aug-

mente sensiblement, le nombre de candidats admis baisse (231 en 1998 contre 273 en 1997). Le nombre de postes offerts et d'admis en catégorie C progresse (718 admis en 1998 contre 667 en 1997) alors que certains concours, organisés en 1997, n'ont pas été reconduits en 1998 (concours d'agent technique de surveillance et de magasinage du ministère de la Culture par exemple).

Concours spécifiques : bilan du protocole signé le 21 juillet 1993 à l'éducation nationale

Le décret n° 94-824 du 23 septembre 1994 a institué, pour quatre sessions à compter de 1995, des concours spécifiques réservés aux personnels exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et d'orientation relevant du ministère de l'éducation nationale. Mis en place dans le cadre du protocole du 21 juillet 1993 relatif à la résorption de l'auxiliaire, ces concours, dont la dernière session s'est déroulée en 1998, ont été principalement destinés aux maîtres auxiliaires. Ces concours ont constitué également une voie de promotion supplémentaire à un corps supérieur offerte à des enseignants titulaires non encore intégrés en application des différents plans de revalorisation de la fonction enseignante.

Sur l'ensemble du dispositif,

9 045 postes ont été proposés conformément aux dispositions statutaires des corps de professeurs certifiés et assimilés de l'enseignement. Sur 6 550 candidats reçus, 68 % d'entre eux obtiennent la titularisation à l'issue des différents concours proposés, les autres voient leur parcours professionnel réorienté en quittant les corps en voie d'extinction de professeur d'enseignement général de collègue (P.E.G.C.), d'adjoint et de chargé d'enseignement.

Les agents non titulaires, plus nombreux à concourir, ont représenté selon le corps d'accueil, entre 66% et 100% des admis. Ils n'étaient plus que 34% au concours de professeur d'éducation physique et sportive vers lequel les candidats titulai-

④ Protocole du 21 juillet 1993

Concours	Nombre d'admis	% non titulaires	% titulaires
Capes	2 947	72	28
Capet	986	66	34
Capeps	565	34	66
Caplp2	1 759	70	30
Cop	55	100	0
Cpe	235	81	19

Source : enquête de la DGAFP auprès des directions de personnel.

res ont été particulièrement attirés et où ils ont le mieux réussi.

Lors de la dernière session de recrutement 1998, 1 candidat sur 2 était reçu à l'issue des épreuves des concours spécifiques, alors qu'en 1995, 4,5 candidats se présentaient pour 1 candidat admis.

(1) Celle-ci a défini le cadre juridique pour la résorption de l'emploi précaire prévu par le protocole d'accord du 14 mai 1996.

5 Les résultats des concours en 1998

Type de concours	Postes offerts	Inscrits			Présents			Admis				Recrutés			
		Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	NR	Total	Homme	Femme	NR	Total
Externes															
Catégorie A	27 325	147 180	212 736	359 916	104 993	150 176	255 169	9 647	16 510	2 26 159	8 113	9 237	10 376	27 726	
<i>Dont enseignement</i>	24 344	86 007	145 830	231 837	60 327	108 859	169 186	7 941	15 274	23 215	6 371	7 928	10 356	24 655	
Catégorie B	3 921	106 571	157 660	264 231	60 420	89 532	149 952	2 021	2 396	4 417	2 150	2 685		4 835	
<i>Dont enseignement</i>	240	2 927	7 057	9 984	1 924	4 775	6 699	87	207	294	81	240		321	
Cat.C/D	9 559	150 154	176 099	326 253	93 828	114 527	208 355	8 641	2 937	11 578	9 228	3 211		4 12 443	
Ensemble	40 805	403 905	546 495	950 400	259 241	354 235	613 476	20 309	21 843	2 42 154	19 491	15 133	10 380	45 004	
<i>Dont enseignement</i>	24 584	88 934	152 887	241 821	62 251	113 634	175 885	8 028	15 481	23 509	6 452	8 168	10 356	24 976	
Internes															
Catégorie A	13 018	32 698	40 158	72 856	21 593	27 303	48 896	4 810	6 474	11 284	4 736	6 296	300	11 332	
<i>Dont enseignement</i>	11 430	25 809	32 462	58 271	16 153	21 478	37 631	4 078	5 726	9 804	3 986	5 523	300	9 809	
Catégorie B	2 959	12 711	24 396	37 107	10 252	18 712	28 964	1 151	1 723	1 2 875	1 208	1 748		2 956	
<i>Dont enseignement</i>	330	516	592	1 108	442	522	964	83	174	257	80	167		247	
Cat. C/D	3 482	10 044	27 049	37 093	8 729	24 209	32 938	1 159	1 995	3 154	1 243	2 095		3 338	
Ensemble	19 459	55 453	91 603	147 056	40 574	70 224	110 798	7 120	10 192	1 17 313	7 187	10 139	300	17 626	
<i>Dont enseignement</i>	11 760	26 325	33 054	59 379	16 595	22 000	38 595	4 161	5 900	10 061	4 066	5 690	300	10 056	
Examens professionnels															
Catégorie A	602	2 070	1 995	4 065	1 772	1 672	3 444	262	263	525	297	293		590	
Catégorie B	1 624	6 425	8 815	15 240	5 589	7 401	12 990	791	714	1 505	777	719		1 496	
Catégorie C	797	3 064	201	3 265	2 852	185	3 037	530	45	575	564	45		609	
Ensemble	3 023	11 559	11 011	22 570	10 213	9 258	19 471	1 583	1 022	2 605	1 638	1 057		2 695	
<i>Dont enseignement</i>	5	32	6	38	27	4	31	3	2	5	3	2		5	
Uniques															
Catégorie A	846	5 529	2 927	8 456	5 091	2 676	7 767	554	263	817	572	269		841	
Catégorie B	37	43	6	49	36	6	42	14	2	16	14	2		16	
Catégorie C	1 537	29 890	47 408	77 298	23 080	38 749	61 829	738	894	1 632	760	919		1 679	
Ensemble	2 420	35 462	50 341	85 803	28 207	41 431	69 638	1 306	1 159	2 465	1 346	1 190		2 536	
<i>Dont enseignement</i>	99	424	275	699	239	169	408	57	30	87	57	30		87	
3^{ème} concours	41	219	132	351	130	73	203	25	16	41	25	16		41	
Titularisation															
Catégorie A	3 892	4 271	5 660	9 931	3 026	4 494	7 520	1 286	1 975	3 261	1 289	1 976		3 265	
Catégorie B	341	65	459	524	62	450	512	35	305	340	35	305		340	
Catégorie C	2 952	1 402	6 998	8 400	1 276	6 374	7 650	519	2 386	2 905	523	2 385		2 908	
Ensemble	7 185	5 738	13 117	18 855	4 364	11 318	15 682	1 840	4 666	6 506	1 847	4 666		6 513	
<i>Dont enseignement</i>	3 703	4 116	5 547	9 663	2 894	4 404	7 298	1 175	1 897	3 072	1 178	1 898		3 076	
Ensemble des concours															
Catégorie A	45 724	191 967	263 608	455 575	136 605	186 394	322 999	16 584	25 501	2 42 087	15 032	18 087	10 676	43 795	
<i>Dont enseignement</i>	39 581	116 388	184 120	300 508	79 640	134 914	214 554	13 254	22 929	36 183	11 595	15 381	10 656	37 632	
Catégorie B	8 882	125 815	191 336	317 151	76 359	116 101	192 460	4 012	5 140	1 9 153	4 184	5 459		9 643	
<i>Dont enseignement</i>	570	3 443	7 649	11 092	2 366	5 297	7 663	170	381	551	161	407		568	
Cat. C/D	18 327	194 554	257 755	452 309	129 765	184 044	313 809	11 587	8 257	19 844	12 318	8 655	4	20 977	
Ensemble	72 933	512 336	712 699	1 225 035	342 729	486 539	829 268	32 183	38 898	3 71 084	31 534	32 201	10 680	74 415	
<i>Dont enseignement</i>	40 151	119 831	191 769	311 600	82 006	140 211	222 217	13 424	23 310	36 734	11 756	15 788	10 656	38 200	

Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation - Enquête auprès des directions de personnel.

Plus de 74 400 candidats effectivement recrutés en 1998

Le renoncement des candidats au bénéfice d'un concours, la nomination différée de candidats, l'utilisation de la liste complémentaire, le report de postes offerts d'un concours vers l'autre ou bien la gestion des emplois réservés, une fois mesurés, peuvent sensiblement modifier le volume des recrutements in fine.

A ce titre, en 1998, alors que 71 000 candidats ont été admis sur liste principale sur l'ensemble des concours, environ 74 400 ont été effectivement recrutés. Cet écart d'environ 3 400 candidats concerne essentiellement les concours externes (42 154 admis contre 45 004 recrutés), et notamment celui de professeur des écoles (écart de 1 440) mais existe aussi dans les autres types de concours, et quelle que soit la catégorie hiérarchique. Sur près de 900 concours organisés en 1998, 165 concours affichent un écart plus ou moins important entre le nombre de candidats admis et le nombre de candidats effectivement recrutés.

Auparavant les écarts, en général faibles, mesurés entre les postes offerts aux concours et les candidats admis sur liste

⑥ Niveau de diplôme des candidats recrutés

	Niveau de concours					
	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Externes	Autres (2)	Externes	Autres (2)	Externes	Autres (2)
Niveau BAC+3	25 036	8 531	2 117	150	1 304	105
Niveau Bac+2	526	1 721	832	316	1 807	221
Niveau BAC	19	328	737	671	4 276	695
BEPC, CAP, BEP	6	74	10	518	3 534	2 047
Sans diplôme (1)	0	85	5	240	253	673
Ensemble	25 587	10 739	3 701	1 895	11 174	3 741

Source : enquête de la DGAFP auprès des directions de personnel.

(1) Ou diplôme non déclaré.

(2) Concours internes, uniques, 3ème concours, examens professionnels, concours de titularisation.

principale, s'expliquaient par les reports de postes entre concours externes et concours internes. Les postes offerts au titre des emplois réservés non pourvus à ce titre pouvaient en-

traîner des divergences importantes (concours de gardiens de la paix par exemple).

L'enquête sur les recrutements par concours renouvelée sur l'année 1998

Les résultats des concours sur les années antérieures à 1998 ont été arrêtés aux seules nominations sur la liste principale ou liste de classement sans tenir compte des défections et nominations opérées après la publication des résultats.

Le formulaire de l'enquête 1998 a été modifié (cf. circulaire FP/5-FP/9 n 3948 du 19 mai 1998). Désormais sont déclarés d'une part le nombre de candidats admis, d'autre part le nombre de candidats effectivement recrutés. Pour ces derniers, le niveau de diplôme est également demandé.

Tous les ministères ont maintenant l'obligation d'améliorer leur système de gestion pour que cette information soit systématiquement renseignée.

⑦ Pourcentage des candidats recrutés par sexe et par catégorie, selon le niveau de diplôme

Niveau de diplôme des candidats recrutés aux concours externes	Catégorie A (1)		Catégorie B		Catégorie C		Toutes catégories	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Niveau BAC+3	96 %	99 %	51 %	65 %	8 %	22 %	8 944	10 395
Niveau Bac+2	4 %	1 %	27 %	17 %	15 %	21 %	2 025	980
Niveau BAC	-	-	21 %	18 %	40 %	34 %	3 761	1 207
BEPC, CAP, BEP	-	-	1 %	-	35 %	20 %	2 964	511
Sans diplôme (2)	-	-	-	-	2 %	3 %	171	87
Ensemble	7 595	8 779	1 838	1 801	8 432	2 600	17 865	13 180

Source : enquête de la DGAFP auprès des directions de personnel.

(1) Non compris le concours externe de professeur des écoles

(2) Ou diplôme non déclaré

2 candidats sur 3 ont un niveau de diplôme égal ou supérieur à Bac+3

Le niveau de diplôme (1) a été recensé pour 75% des 74 415 personnes effectivement recrutées en 1998. Tous concours confondus, 66% des candidats ont le niveau égal ou supérieur à bac+3, 12% possèdent le baccalauréat et 11% des diplômes de niveau V (CAP, BEP ou équivalents). Le niveau Bac+2 et l'information « sans diplôme » représentent respectivement 9% et 2% des candidats recensés.

Dans les concours de l'enseignement, près de 30 000 candidats recrutés à l'éducation nationale possèdent au moins le niveau de diplôme « Bac+3 ».

Hors éducation nationale, le baccalauréat est le diplôme le plus répandu aux concours externes de catégorie C, même si une proportion non négligeable de candidats possédant les niveaux de diplôme les plus élevés (égal ou supérieur à Bac+2) ont été admis aux concours de catégories B et C. Les concours pour lesquels aucun niveau de diplôme n'est exigé accueillent des candidats « sur-diplômés ». C'est le cas notamment du corps des gardiens de la paix où près de 80% des lauréats possèdent au minimum le baccalauréat (25% ont bac+2 minimum). C'est également le

cas, par exemple, pour le concours d'agent de recouvrement du trésor, où, sur 872 candidats, 418 possèdent le niveau Bac+3 et au-delà, 188 Bac+2, 220 le baccalauréat. Pour le corps des contrôleurs du trésor dont le niveau de diplôme requis est le baccalauréat, 71 % des candidats reçus possèdent le niveau « bac+3 ».

Les femmes plus nombreuses à la sortie des concours enseignants ont donc quasiment toutes le niveau bac+3 lorsqu'elles sont recrutées sur un concours de catégorie A. Dans les concours de catégorie B où les niveaux de diplôme requis s'échelonnent du baccalauréat pour les concours administratifs, Bac+2 pour les concours de techniciens supérieurs et Bac+3 pour la filière médicale dans laquelle les femmes sont plus présentes, les femmes sont globalement plus diplômées.

Pour les concours de catégorie C pour lesquels aucun niveau de diplôme n'est exigé et les candidats masculins recrutés sont quatre fois plus nombreux que les femmes, 43% des femmes possèdent au minimum le niveau bac+2 alors que un quart des hommes seulement a dépassé le niveau BAC.

Brigitte BOCHET

**POINT
STAT**

◆ Pour en savoir plus...

"La fonction publique et la réforme de l'État mars 1999-mars 2000"
Rapport annuel publié par la Documentation Française
29-31 quai Voltaire
75344 Paris Cedex 07
tél. : 01.40.15.70.00

"Les chiffres clés de la Fonction publique de l'État 1999"
Diffusé par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique

Minitel 3616 code
Fonctionnaire
Site INTERNET :
www.fonction-publique.gouv.fr

◆ Réalisation
Eric TROESTLER

**Directeur
de la publication
Gilbert SANTEL**

Ministère de la
fonction publique et
de la réforme de l'État

DGAFP
Direction Générale de
l'Administration et de la
Fonction Publique

Bureau des statistiques,
des études et de l'évaluation
32, rue de Babylone
75700 Paris SP 07
Secrétariat : 01.42.75.79.36
Télécopie : 01.42.75.88.68